



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL  
TENUE LE MERCREDI 14 JUIN 2017, DANS LA SALLE LUCIEN-DUROCHER DE LA MRC D'ARGENTEUIL,  
SITUÉE AU 430, RUE GRACE, À LACHUTE

Sont présents : mesdames et messieurs les conseillers Catherine Trickey mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham, Alain Giroux représentant du canton de Gore, Jocelyne Louis-Seize représentante du village de Grenville, John Saywell maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, Jacques Parent maire du canton de Harrington, Carl Péloquin maire de la ville de Lachute, Michel Boyer maire de la municipalité de Mille-Isles, André Jetté maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Jason Morrison maire du canton de Wentworth, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Renée-Claude L'Allier, greffière et adjointe au directeur général et madame Estelle Bédard, attachée de direction, assistent également à la séance.

---

**17-06-238                    ENGAGEMENT DE LA MRC D'ARGENTEUIL CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus pour l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 12-11-350, visant à adopter sa Planification stratégique quinquennale 2013-2017, intitulée *Ensemble, façonnons l'avenir*;

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la planification stratégique de la MRC d'Argenteuil se divise en 4 enjeux, 26 orientations et 207 actions;

CONSIDÉRANT que l'enjeu numéro 4 vise à faire de la MRC d'Argenteuil un leader dans l'amélioration de la santé, de l'éducation et de la qualité de vie de sa population;

CONSIDÉRANT qu'une analyse fine de la criminalité sur le territoire de la MRC d'Argenteuil effectuée par la Sûreté du Québec démontre que les voies de fait sont en hausse;

CONSIDÉRANT que pour cette même période, ce sont les cas de violences conjugales, en nette croissance, qui présentent le pourcentage le plus élevé de crimes contre les personnes (voies de fait);

CONSIDÉRANT qu'en s'appuyant sur ces statistiques inquiétantes, la MRC d'Argenteuil a obtenu en mai 2017 une aide financière de base de 25 000 \$ du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du volet 1 du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité*, intitulé: «Démarche structurée de la planification des interventions en prévention de la criminalité» en vue

de réaliser un diagnostic complet sur la criminalité liée à la violence conjugale, en plus de l'élaboration d'un plan d'action régional identifiant des solutions préventives pour l'amélioration de la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT que l'obtention de cette subvention offrira à la MRC d'Argenteuil l'accès à des enveloppes financières additionnelles pour les deux années à venir (2017-2018 et 2018-2019), pour la mise en oeuvre des actions découlant de sa planification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boyer, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil appui sans réserve la démarche du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale contre la violence conjugale;
2. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil s'engage comme alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


c. c. Madame Sylvie Langlais, présidente du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Madame Ghislaine Turcotte, présidente de la Citad'elle de Lachute

Madame Karine Charbonneau, présidente du Carrefour des femmes du grand Lachute

Copie certifiée conforme  
sujette à ratification

ce

5 juillet 2017  


Marc Carrière  
Directeur général et secrétaire-trésorier